LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
18, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS . FR.	4 —	FRS 7 —
SIX MOIS . . »	6 50	» 13 —
UN AN . . . . »	12 —	» 25 —

Un numéro du journal : 5 cent.

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

MARDI 27 DÉCEMBRE 1892
5 — Saint Jean — 361
Numéro 301
VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez a cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement s prême
(Bref de Pie IX a la *Liberté*)
O. J. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(Bref de Léon XIII a la *Liberté*.)
M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 26 décembre.

Le *Radical* émet la crainte que le rejet de l'arrangement franco-suisse ne produise *un profond mécontentement* et n'altère les sympathies de la Suisse pour la France.

Paris, 26 décembre.

La *Presse* publie une conversation d'un de ses rédacteurs avec le secrétaire de la légation suisse à Paris.

Il n'y a pas de doute, a dit celui-ci, que le tarif général sera appliqué à partir du 1er janvier. Toute reprise des négociations serait oisive, le désaccord étant irrémédiable.

Paris, 26 décembre.

Le Gaulois dit qu'on a affiché pendant la nuit dernière, dans les faubourgs, des placards engageant les faubouriens a travailler au renversement de la république actuelle pour la remplacer par la république sociale,

Paris, 26 décembre.

A la suite d'une conférence qui a eu lieu hier, entre le juge d'instruction, le ministre de la justice et le *procureur général*, le bruit a couru que de nouvelles arrestations seraient opérées ce matin. Cependant, jusqu'à six heures, on n'a pas eu connaissance de ces arrestations.

La Commission d'enquête du Panama a décidé de garder le secret sur l'examen du dossier judiciaire.

Paris, 26 décembre.

Le *Parti national* s'occupe d'un bruit d'après lequel les députés boulangistes Mermet et Laguerre se seraient rendus à Bruxelles, chez le prince Victor, pour lui offrir leurs services.

D'après le *Gaulois*, M. Jules Ferry serait l'instigateur de la campagne actuelle. Le même journal prétend que, avant de se faire le barnum du général Boulanger, le comte Dillon avait tenté, au moyen d'une réclame à l'américaine, de faire de la propagande en faveur de M. Jules Ferry.

Paris, 26 décembre.

Le *Matin* annonce que M. Antonin Proust a été frappé d'une congestion cérébrale.

A son domicile, on se borne à répondre qu'il n'est pas à Paris.

Paris, 26 décembre.

M. Denayrouse aurait refusé de donner *satisfaction aux témoins de M. Reinach, en* réptndant qu'il veut apporter sa cause devan le jury.

A la préfecture de police, on s'attend à de nouvelles et prochaines arrestations et *perquisitions*.

Paris, 26 décembre.

L'*Eclair* publie une prétendue révélation d'Arton. Celui-ci n'aurait donné aucune copie de papiers et il ne serait pour rien dans la campagne actuelle. Si on lui offrait un sauf-conduit il refuserait d'en faire usage.

Il dit que la mort de M. Reinach serait due à une tentative de chantage de M. Cornélius Herz, qui demandait quatre millions pour se dessaisir des papiers compromettants.

Paris, 26 décembre.

Le *Figaro* dit qu'il n'y a aucune conspiration contre la République, mais qu'une force d'entraînement, déterminée par une suite de circonstances imprévues, pourrait aboutir à un dénouement tragique.

Londres, 26 décembre.

Les journaux de l'opposiou disent que l'attentat de Dublin contre sir Morley prouve qu'il est inutile d'avoir une politique conciliante pour l'Irlande.

Dublin, 26 décembre.

On suppose que l'explosion de la nuit dernière était plutôt dirigée contre la police que contre le cabinet de sir Morley. On croit que c'est en marchant sur la bombe que l'agent a été tué.

Madrid, 26 décembre.

Des élections législatives auront lieu en Espagne, le 12 mars.

Bruxelles, 26 décembre.

Le congrès anarchiste a voté une résolution blâmant le gouvernement qui ne fait rien pour les ouvriers sans travail et déclarant qu'il faut renverser l'ordre social actuel par tous les moyens possibles.

(Voir la suite à la 4me page.)

Discours du Souverain-Pontife

Au Sacré-Collège

Selon l'usage romain et très chrétien d'offrir des vœux de bonheur à l'occasion de la Noël, en souvenir de l'annonce de paix, donnée par les anges aux hommes de bonne volonté, le Sacré-Collège des cardinaux s'est rendu, vendredi matin, au palais apostolique du Vatican, pour présenter au Souverain-Pontife l'hommage de son dévouement et de ses plus affectueux souhaits.

C'est dans la salle du Trône que cette audience solennelle a eu lieu. Avant de s'y rendre, le Saint-Père avait reçu, dans ses appartements privés, les hommages et les vœux des personnages de sa noble Antichambre secrète.

Dans la salle du Trône où le Souverain-Pontife est entré un peu après midi, se trouvaient présents les Eminentissimes cardinaux Monaco La Valletta, Rampolla, Parocchi, Ledochowski, Melchers, d'Hohenlohe, *Bianchi, Aloisi, Serafini, Mertel*, Mazzella, Ruffo-Scilla, Ricci-Paracciani, Sepiacci, Vincent Vannutelli et Séraphin Vannutelli, Verga, De Ruggiero, Apolloni; on remarquait également en grand nombre les membres de la prélature, des chapelains secrets participants, des camériers laïques secrets et d'honneur. Il s'y trouvait aussi, pour représenter le personnel de l'Observatoire du Vatican: le Père Denza, le Père Lais, le chevalier Mannuccci, le chevalier De Andreis.

Les sentiments dévoués et les affectueux *souhaits de toute* l'assistance ont été exprimés par le doyen du Sacré-Collège, Son Eminence le cardinal Monaco La Valletta, qui, s'avançant près du trône, a donné lecture d'une Adresse dont voici la traduction :

A la veille du 50me anniversaire de la consécration épiscopale de Votre Sainteté, le Sacré-Collège des cardinaux redouble, à l'occasion de la fête de Noël, les vœux de toutes sortes qu'il forme pour que Dieu garde longtemps Votre Sainteté et la console de bénédictions toujours plus abondantes. Nous remercions la Divine Bonté des biens dont elle a comblé Votre Auguste personne, et lui demandons de les centupler encore, persuadés que les bénédictions que Dieu verse sur le Chef de l'Eglise se répandent sur tous ses membres. Nous joignons nos vœux à ceux qu'avec une si éloquente sollicitude Votre Sainteté exprimait, il y a quelque temps ; nous demandons que les fils égarés de l'Eglise reviennent à leur Mère, que les nations se pressant autour d'Elle recueillent, de ce contact, des fruits abondants de justice, de *paix, de bonheur et de sanctification*. Par tous les actes de votre Pontificat, le monde entier voit et admire le but de Votre zèle apostolique, qui est d'arracher les peuples chrétiens à cette terrible tendance que lui impriment les puissances des ténèbres, organisatrices de mensonges, tendance à négliger, bien plus, à mépriser les secours mis par la Rédemption divine au salut de toute la société. Nous avons salué avec respect les Encycliques sur les mérites acquis par Jésus-Christ à l'humanité, encycliques lancées pour arrêter l'effondrement moral toujours menaçant ; de concert avec tant d'autres sur les moyens propres à armer le cœur des nations de l'amour de Jésus et de son Eglise.

Et malgré tous ces efforts, elle croît, toujours plus terrible, la tempête qui voudrait, s'il était possible, submerger la barque de Saint-Pierre, et l'église qu'elle porte à travers le monde. Dans beaucoup d'âmes la foi s'obscurcit, la charité s'éteint ; la jeunesse grandit empoisonnée d'erreurs et de vices, excitée à la haine de sa propre Mère la Sainte-Eglise. En un mot, rien n'est négligé pour effacer le nom chrétien.

Mais Votre Sainteté ne perd pas courage; *confiant dans la force toujours* croissante des promesses divines, elle applique aussitôt aux nouvelles blessures des remèdes efficaces. Tantôt, soulevant de nouveaux horizons, elle excite les chrétiens à la récitation du Saint-Rosaire de la Vierge Marie, pour obtenir des victoires aussi éclatantes que celles remportées tant de fois par l'Eglise avec cette arme puissante ; tantôt elle encourage les foyers catholiques à se mettre sous la protection de la famille de Nazareth, afin qu'en présence d'un si beau modèle, la pratique des vertus chrétiennes renaisse dans les familles et par elles, dans toute la société

Et, hier encore, Votre Sainteté adressait des paroles de vie au peuple italien pour le mains tenir sans blessures, dans sa foi et lui signaler le plan ténébreux de son ennemi le plus véritable et le plus acharné.

Que Dieu bénisse les vœux de Votre Sainteté, qu'il exauce les prières que vos hautes et pieuses recommandations suscitent dans tout l'univers. Malgré toutes les attaques, la victoire est certaine, les prières unanimes et persévérantes adressées pour obéir aux Saint-Siège et surtout la protection de la Vierge Marie, que les saints appellent le salut du monde, amèneront tôt ou tard la victoire. Cardinaux de la Sainte-Eglise, nous formons des vœux pour que cette grâce insigne de la victoire couronne les fêtes du Jubilé Episcopal de Votre Sainteté ; nous les formons en ces temps de Noël où la paix fut apportée à la terre, et nous demandons pour nous-mêmes le secours de Votre Bénédiction Apostolique.

Le Souverain-Pontife, se levant alors debout devant le trône, a prononcé d'une voix, souvent émue, mais toujours forte et vibrante, l'important discours suivant que nous traduisons d'après le texte officiel italien :

Aux approches de l'année jubilaire de Notre consécration épiscopale, et pénétré que Nous sommes plus que jamais de la pensée du compte que Nous avons à rendre au Pasteur éternel des âmes, Nous voudrions bien que le Dieu de miséricorde daignât bénir, en les réalisant, les souhaits formés aujourd'hui par le Sacré-Collège, surtout quant à la partie qui ne concerne pas directement Notre personne, mais le ministère éminent dont Nous sommes investi. S'il plaisait au Seigneur d'accorder à ce ministère l'abondance des fruits qui vient de Nous être souhaitée, Nous aurions atteint le suprême objet de Nos desseins et obtenu la plus noble couronne qui puisse être désirée aux laborieuses sollicitudes d'un Pontificat déjà long.

Mais s'il Nous incombe de planter et de cultiver, l'œuvre bien autrement plus haute de faire fructifier la bonne semence appartient tout entière à Dieu, qui s'en réserve le moyen et le moment,

En attendant, comme vous l'avez dit, Monsieur le Cardinal, la tempête grossit. Il en est malheureusement ainsi : pour peu que l'on envisage, sous le rapport moral et religieux, l'Europe contemporaine, le déchaînement d'une tempête grosse de désastres et de ruines n'est que trop visible ; et ces ruines et ces désastres n'auront leur terme et leur remède efficace que moyennant la vertu réparatrice de cette même institution divine, dont on fait inconsidérément l'objet des plus graves offenses.

Au milieu de telles vicissitudes, Nous Nous souvenons de la mission donnée par Jésus-Christ à saint Pierre et aux apôtres : *euntes... docete omnes gentes*, allez, instruisez toutes les nations, et Nous étendons aux peuples de tout l'univers Notre sollicitude et Notre zèle. Le devoir de Notre ministère et l'amour sincère de la patrie Nous ont fait récemment tourner et arrêter Nos regards sur la situation morale de notre Péninsule ; sous les *cendres encore fumantes des révolutions* politiques, s'ourdissent des desseins meurtriers pour les âmes, et cela, surtout par l'œuvre d'une secte malfaisante qui n'est pas et ne sera jamais l'amie sincère du peuple, parce qu'elle est l'ennemie de Dieu. En d'autres circonstances, Nous avions dénoncé les menées ténébreuses et les ruses habiles de la franc-maçonnerie. Néanmoins, il Nous a paru bon d'élever la voix sur ce même sujet en *ces derniers temps, en voyant quel champ* libre a cette coupable secte pour pervertir les esprits et les cœurs, en voyant son obstination et son orgueil dignes de l'esprit du mal qui l'a engendrée.

Assurément, laissée à ses seules forces, elle aurait un succès moins funeste, mais elle ne trouve que trop souvent chez les hommes qui gouvernent faveur et soutien pour le malheur immense d'une nation non seulement baptisée, mais bénie et favorisée de Dieu, entre toutes. Cette nation doublement chère à Notre cœur, que l'on s'attache, tant que l'on veut, à la rendre grande et prospère, qu'on l'encourage quand elle s'efforce de marcher de front avec les peuples civilisés vers un progrès civil raisonnable, mais, de grâce, qu'on ne touche pas à la foi et aux institutions qui sont sa vie, qu'on ne livre pas cet héritage sacré aux mains d'une secte *qui profane les bienfaits du Christ Rédempteur* ; d'autant plus qu'en dirigeant la guerre contre l'ordre spirituel, elle ébranle nécessairement, logiquement le fondement de l'ordre civil. Aussi, il est inutile de le dissimuler, les doctrines et les influences maçonniques, en supprimant tout frein religieux, accélèrent dans ce qu'elles ont d'exagéré, les tendances innovatrices du peuple. Sans doute, il y a des améliorations conformes à la raison et à la justice et que les classes moins fortunées ont le droit de réclamer, mais ce n'est pas à cette aspiration que Nous faisons allusion. Nous voulons parler de ce mouvement des esprits, mouvement populaire qui, entretenu par cette secte, se propage de contrée en contrée, veut démolir l'ordre public existant pour en rétablir un autre sur de nouvelles bases. Au milieu de si grands dangers, devant les exigences de plus en plus menaçantes des partis extrêmes, il est douloureux de voir combien l'on s'acharne à rendre l'Eglise odieuse et suspecte à des nations rachetées par Elle. Et pourtant son action essentiellement dirigée vers la sanctification des individus, ne peut qu'être une garantie de l'ordre, un secours, une protection pour les Etats. Refuser le concours de l'Eglise, diminuer sa liberté d'action, c'est donc une faute politique ; méconnaître ses bienfaits, c'est de l'ingratitude. Quoi qu'il en soit, l'épouse du Christ est habituée aux ingratitudes humaines, et consciente des devoirs et des droits qu'elle tient d'en haut, elle accomplit, sereine et tranquille, son pénible pèlerinage, s'attachant amoureusement à remettre dans le droit chemin et à éclairer les individus et les sociétés qu'elle veut sauver dans le temps et dans l'éternité.

Quant à Nous, dans cette œuvre de salut, Nous continuerons à Nous servir, *tant qu'il plaira au Ciel, de tous les* moyens que Dieu a placés dans Notre main : le ministère de la parole, l'élévation de notre rang, l'autorité du commandement, l'inflexibilité du devoir, comptant surtout, non sur Nos faibles forces, mais sur cette vertu surhumaine qui, depuis 19 siècles, fait sentir sa force salutaire au milieu du monde, et qui n'est ni changée ni susceptible de changer.

Que le Dieu tout-puissant daigne cependant, comme Nous l'en supplions humblement, répandre ses abondantes bénédictions sur Rome et sur le monde, rappelant les générations humaines à de saines résolutions et à de pacifiques sentiments, *lui qui, en s'incarnant, veut être* proclamé Prince de la paix.

Plein d'une vive reconnaissance envers le Sacré-Collège pour les affectueux sentiments qu'il Nous a exprimés, Nous lui souhaitons, en échange, tous les biens désirables et Nous accordons à chacun de ses membres, comme aussi aux évêques, aux prélats et à toutes les personnes ici présentes, la bénédiction apostolique.

LA RUPTURE

La Chambre française des députés a repoussé, samedi soir, l'arrangement commercial avec la Suisse, à la majorité de 338 voix contre 193. Cette majorité est considérable. D'après la physionomie de la Chambre, on prévoyait un vote négatif; mais on ne s'attendait pas à une si grande différence. Les événements du Panama ont enlevé toute autorité morale au ministère ; aussi M. Ribot s'est-il bien gardé de poser la question de cabinet. Il a défendu l'arrangement, mais sans y mettre trop de chaleur, sentant bien qu'il défendait une cause

perdue. Seul M. Jules Roche a fait de sérieux efforts en faveur d'un traité qui porte sa signature. Mais que pouvait il seul — lui compromis d'ailleurs dans les tripotages panamistes — contre les bataillons disciplinés et résolus des protectionnistes

Le vote qui vient d'intervenir aura de sérieuses conséquences économiques pour la Suisse, qui voit se fermer un marché où elle écoulait pour 110 millions de produits. Il est vrai qu'elle faisait venir de France pour 240 millions de marchandises, de sorte que la rupture aura aussi des résultats sérieux pour nos voisins ; mais ce n'est ni une compensation ni une consolation aux troubles qui vont se produire dans notre marché. La rupture n'arrive cependant pas tout à fait à l'improviste : elle a été préparée par un fort relèvement de droits qui a bien diminué depuis un an les échanges entre les deux pays, si bien qu'un journal évaluait aux trois quarts la diminution des affaires entre Genève et la France. Le canton de Genève, enserré dans la France, et les autres cantons voisins de la frontière seront les plus gênés dans leurs approvisionnements. Pour eux la crise sera pénible.

La Suisse ne pourra pas se passer brusquement d'un marché comme celui que lui offrait la France ; il faudra qu'elle cherche ailleurs un écoulement pour ses produits, et des approvisionnements pour remplacer ceux qui ne lui viendront plus d'outre Jura. La triple alliance peut seule lui fournir ce marché, et les traités commerciaux avec les trois puissances ont été préparés, par l'influence de l'Allemagne, avec une prévision merveilleuse de la situation qui nous est faite à présent. C'est là précisément ce qui met en évidence la faute commise par la Chambre française. Elle aurait voté sur un mot d'ordre de Berlin qu'elle n'aurait pas voté autrement.

La crise qui survient en ce moment, démontre l'imprudence que commet une nation, lorsqu'elle ne dirige pas son travail productif avant tout vers l'approvisionnement de son marché intérieur. Que les barrières se ferment et cette nation se trouve à la fois dépourvue de produits indispensables et chargée d'autres produits dont elle n'a plus l'écoulement. Libre échange et protection sont deux systèmes économiques, exagérés l'un et l'autre, et qui supposent dans l'humanité une stabilité, une perfection idéales. La rupture commerciale survient en temps de paix ; combien plus terrible serait-elle, éclatant pendant une conflagration générale. Quelle serait la position économique de la Suisse au cas d'une guerre entre la France et la triple alliance ? Apprenons donc, par ce qui se passe, à chercher avant tout à l'intérieur le marché où nous achetons et où nous vendons ; ceci nous conduira à donner une autre direction à l'agriculture et surtout à l'industrie. Visons à nous passer des produits étrangers dans la mesure du possible. Mais ce programme ne pourrait pas être réalisé *du jour au lendemain, ce qui fait que la* rupture commerciale avec la France, si elle devait durer, aurait, pour la Suisse, des conséquences plus graves qu'on ne croit généralement.

CONFÉDÉRATION

Rapports commerciaux avec la France. — MM. Droz, Hauser et Deucher ont arrêté les rubriques du tarif douanier sur lesquelles, conformément à l'article 34 de la loi sur les péages de 1851, devraient être introduites des majorations de droits sur les marchandises provenant de France, dans le cas où le traité ne serait pas voté. Ces majorations porteraient entre autres sur les vins, les laines, les soieries et les montres. Elles seront soumises mardi au Conseil fédéral, qui les ratifiera sans nul doute.

M. Welti. — Le Conseil fédéral a nommé M. Emile Welti, ancien conseiller fédéral, membre du conseil de l'Ecole polytechnique, en remplacement de M. le conseiller national Hans Ryniker, décédé.

Orthographe allemande. — Le Conseil fédéral a déclaré obligatoire, à partir du 1er juillet 1893, l'orthographe allemande de Duden, pour tous les imprimés de l'administration fédérale, et à chargé le département de l'intérieur de l'exécution de cette mesure.

NOUVELLES DES CANTONS

Démission. — A Bâle, M. Burkardt-Iselin, conseiller d'Etat depuis 1875, chef du département de police, a donné sa démission pour cause de maladie.

Une spéculation. — Dans la séance de vendredi du Conseil municipal, on a parlé des faits qui ont engagé le Conseil administratif à modifier les plans de la nouvelle usine hydraulique que la ville doit établir sur le cours du Rhône, à Chèvres. Un membre du Grand Conseil, député du collège de la Rive droite, a cru faire un coup de maitre en s'empressant d'acquérir, pour son propre compte, la propriété sur laquelle devait être construit le bâtiment des turbines, et en offrant ensuite à la ville de lui en revendre moins de la septième partie à peu près pour le prix que lui avait coûté le tout. En tout pays, lorsque de grands travaux d'utilité publique sont projetés, on voit des particuliers spéculer sur les chances d'expropriation. Mais ce qui fait la gravité du cas, dit le *Journal* de Genève, c'est que le député en question, membre de la commission chargée d'examiner la demande de concession de la ville, avait eu sous les yeux, en cette qualité, les plans des constructions projetées. En profitant, pour spéculer à coup sûr, de la communication qui lui avait été faite, il a abusé de la confiance que le Grand Conseil avait mise en sa discrétion.

Heureusement que le Conseil administratif a pu déjouer cette manœuvre en transportant le bâtiment des turbines à cinq cents mètres en amont du lieu primitivement choisi, et M. le député Pattay en est pour sa courte honte.

ÉTRANGER

CHRONIQUE GENERALE

L'arrangement commercial franco-suisse

A la Chambre, la séance de samedi est ouverte peu après 9 heures du matin, en présence d'un assez petit nombre de députés. MM. Ribot et Siegfried sont seuls au banc des ministres.

M. Jules Roche continuant son discours, combat les conclusions du rapport de M. Méline, tendant au rejet de la plus grande partie des propositions du gouvernement, relatives aux réductions du tarif minimum en faveur de la Suisse.

L'orateur démontre que les objections de la Commission ne sont pas fondées. Les chiffres sur lesquels elle s'est appuyée ont été inexactement interprétés. Ainsi, pour la rubannerie de coton, la Commission dit que les propositions de dégrèvement du gouvernement sur cet article portent sur un chiffre d'importation de 2,670,000 francs. Or, les dégrèvements proposés ne portent en réalité que sur la rubannerie de coton pur, pesant plus de 9 kilos les 100 mètres et dont l'importation ne s'élève qu'à 900 kilos pour une valeur maximum de 133,000 francs. L'orateur fait la même démonstration en ce qui concerne les camisoles suisses, article uniquement fait en Suisse et dont l'importation totale ne s'élève qu'à 91,000 kilos. La Commission a compris cet article purement suisse sous la rubrique bonneterie suisse, dont elle a pris le chiffre total d'importation, pour conclure que le dégrèvement proposé profiterait plus aux autres pays qu'à la Suisse. Cependant, ce dégrèvement proposé ne porte que sur les camisoles suisses seulement.

L'orateur applique la même méthode d'examen au rapport de la Commission sur divers articles. Il démontre que la Suisse profiterait des concessions qui lui sont faites pour une valeur de 45 millions de francs d'objets importés en France, soit le 43 % de son importation totale en France. L'Allemagne n'en profitera que pour 2 ½ % de son importation en France. L'Angleterre pour 1,7 % et la Belgique pour le 1,1 % de leur importation en France. Il est donc inexact de dire que la convention franco suisse profite plus à d'autres pays qu'à la Suisse.

Aussi l'adoption des conclusions présentées aura pour conséquence une rupture commerciale dont la gravité, non seulement au point de vue purement commercial, mais aussi au point de vue politique, n'échappera pas à la Chambre.

L'orateur analyse ensuite, d'une part les avantages du traité franco-suisse et d'autre part les inconvénients d'une rupture, particulièrement en ce qui concerne la convention littéraire.

M. Bourgeois (Jura) : Auriez-vous tenu le même langage comme ministre ?

M. Jules Roche : Certes, et si le traité avait été rejeté, j'aurais douné ma démission.

M. Déroulède : J'aime bien la Suisse, mais je trouve qu'elle nous met trop le couteau sous la gorge.

M. Jules Roche termine en adjurant la Chambre de tenir compte des considérations qu'il a développées et de ne pas rompre les bonnes relations commerciales avec la Suisse.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après midi et la séance levée.

La Chambre reprend, après-midi, la discussion du traité franco-suisse.

M. Méline, répondant au discours de M. Jules Roche, dit que l'arrangement signé par le gouvernement est la négation même des doctrines économiques de la majorité du pays et de la Chambre. Si on l'acceptait, *cela reviendrait à faire un nouveau tarif* des douanes. Le gouvernement a eu grand tort de laisser à la Suisse l'espoir que la convention pourrait être adoptée.

L'orateur ne croit pas qu'un peuple fier comme le peuple suisse puisse, par dépit économique, se jeter dans les bras des ennemis de la France ; il engage cependant la Chambre à voter le passage à la discussion des articles pour donner ainsi une marque de déférence à une nation amie. (Approbation.)

M. Ribot, président du Conseil, dit qu'au point où en est arrivé le débat, la discussion paraît épuisée. Le gouvernement a'u jamais eu la pensée de prendre le contre-pied des résolutions du Parlement en matière économique ; il s'est appliqué à faire accepter par les nations étrangères le tarif minimum, il a fait des conventions avec la République-Argentine, la Colombie, l'Uruguay, il espère signer bientôt une convention avec le Canada.

Voilà quelle a été l'œuvre de la diplomatie française. La Suisse n'a pas voulu accepter le tarif minimum ; on dit qu'avec plus de fermeté la France aurait pu obtenir son acquiescement à ce tarif ; le Livre jaune semble indiquer le contraire.

Le gouvernement ne pouvait oublier les bons rapports qui lient la Suisse à la France ; il a examiné, dans l'esprit le plus amical, les réclamations que ce pays lui soumettait et il s'est décidé à demander à la Chambre certains abaissements du tarif minimum. Il faut que la Chambre examine ces abaissements avec l'esprit le plus large et le plus amical, il faut qu'elle s'élève au-dessus des intérêts de détail pour envisager le projet dans son ensemble.

Sans doute, il s'est produit dans le pays un certain mouvement d'opinion qui a pesé lourdement sur la décision de la commission des douanes : il s'agit de voir si ces propositions ne sont pas excessives et si l'intérêt général n'exige pas qu'on vote cette convention. Le gouvernement demande, avec la Commission, le passage à la discussion des articles avec la pensée que la Chambre votera ensuite la plupart des modifications qui lui sont proposées, car, si elle se contentait d'accepter le texte de la Commission, le vote serait insuffisant pour arriver à un accord avec la Suisse.

La Chambre peut maintenant peser toutes les considérations ; à elle de se prononcer. Le gouvernement espère qu'elle tranchera cette question avec le sentiment de la responsabilité qui pèse sur elle.

Après le discours de M. Ribot, de nombreux cris de : La clôture ! » se font entendre. M. Ribot essaie de parler contre la clôture, mais personne ne l'écoute.

La Chambre vote la clôture, puis elle décide qu'il n'y a pas lieu de mettre en discussion les propositions motivées tendant à repousser la discussion par article.

M. Larochefoucauld de Bisaccia dit qu'il est bien entendu que ce vote ne signifie pas que la Chambre n'est pas unanime dans ses sympathies pour la Suisse.

La Chambre est consultée ensuite sur le passage à la discussion des articles, lequel ne réunit que 193 voix contre 338.

En conséquence, l'arrangement franco-suisse est rejeté à 115 voix de majorité.

NOUVELLES DU JOUR

France. — Parlant du rejet de la convention franco-suisse, la *Liberté* s'exprime ainsi :

« Il est inutile de chercher à se dissimuler que, par son vote d'hier, la majorité a mis le sceau à son œuvre néfaste. La convention avec la Suisse était une sorte de pierre de touche, propre à essayer le degré d'intelligence politique de la Chambre. La preuve est faite ; il n'y a plus à revenir, l'effet sera immense à l'étranger. Ce sera une levée générale de boucliers contre nous. Et ce qu'il y a peut-être de plus grave, ce sera l'abandon du rang que nous occupons à la tête des nations civilisées, car ce qu'il n'a pas fait pour la Suisse démocratique et républicaine, l'opportunisme économique ne le fera pour aucun pays. »

Le *Temps* exprime ses regrets : « Maintenant quelles seront les conséquences du rejet de l'arrangement ? La Suisse va t-elle répondre au vote de la Chambre en nous

---

30 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Le Crime de Kéralain

par C. de Beaurepaire de Louvagny

XV

D'après les lois de son ministère, l'abbé Leclerc était naturellement obligé au secret le plus strict sur les confidences qu'on venait verser dans son sein. On ne courait donc aucun risque en l'initiant aux plus intimes pensées de son âme. Par caractère, il était noble, généreux et mettait au service des causes intéressantes, les lumières d'un esprit ouvert et cultivé.

Yvonne lui avait raconté son voyage, sa rencontre avec Cécile ; elle lui avait dit comment, à la vue de cette jeune fille, son cœur avait été tout à coup rempli d'une tendresse inexplicable et absolue ; elle lui avait avoué, enfin, ses doutes et ses espérances.

L'abbé n'avait jamais cru à la mort de M. de Kéralain ni de sa fille ; il avait, sur ce point, partagé toutes les pensées de la jeune femme, et, l'aurait, volontiers, aidée dans la recherche de la vérité ; mais il n'avait pas l'habitude de se mêler, plus qu'on ne le lui demandait, des affaires des autres, ni d'imposer un appui qu'on ne réclamait pas : aujourd'hui, c'était autre chose.

Jadis, Yvonne avait plusieurs fois écrit au banquier de Dublin auquel elle avait confié la somme destinée au fugitif. Elle n'avait eu de réponse à aucune de ses lettres.

— Mon père qu'il m'en coûte d'accuser, dit-elle à l'abbé, les a détruites sans doute. Ce banquier se souviendrait-il de cet incident ? Si je le faisais interroger ?

— Ses livres sont là, madame.

— Hélas ? il me sera difficile d'accomplir ce voyage. Qui pourrai-je envoyer ?

— Moi, si vous voulez !

— Vous ! Ah ! que de reconnaissance.

— Trop heureux si je puis vous rendre ceux que vous aimez.

Il fut donc convenu que l'abbé partirait pour l'Irlande aussitôt que ses occupations le lui permettraient.

En attendant, il encouragea Mme dé Kéralain à persévérer dans la ligne de conduite qu'elle avait jusque-là suivie vis-à-vis de Cécile.

— Une jeune personne de cet âge ne peut encore avoir tant de duplicité, — ajouta-t-il.

— Il ne doit pas vous être difficile de lire dans son jeu si elle a quelque projet coupable.

Mme de Kéralain, consolée, fortifiée, vint prendre sa place à table en face de la douairière ; elle était presque gaie et causait avec une animation légèrement fébrile qui contrastait avec l'air abattu des autres convives. La douairière, toujours languissante et souffreteuse, ne parlait jamais beaucoup ; Cécile était réservée comme le doit être toute jeune fille bien élevée ; mais, d'ordinaire, Bertrand de Maloy était un convive brillant et plein d'entrain. Ce soir là, il lui était difficile de cacher les préoccupations qui l'agitaient.

Tout entier aux pensées que la vue de Cécile faisait naître en lui, il oubliait, en la regardant, de manger et de servir la douairière qui s'étonnait de ses négligences. C'est que la ressemblance de Cécile avec son père n'avait jamais été aussi frappante : les émotions de la journée avaient pâli ses joues, cerclé ses yeux et affermi ses traits. M. de Maloy avait en face de lui la vivante image de sa victime.

Les réflexions de la pauvre enfant n'étaient pas non plus de nature à ramener le sourire sur ses lèvres. Elle avait conscience de s'être trahie et regrettait de s'être laissé emporter par un mouvement de colère.

— Comment aussi aurai-je pu l'écouter sans lui laisser voir le mépris qu'il m'inspire ? pensait-elle. D'ailleurs, tout le monde croit que mon père est mort. Comment pourrait-il avoir le moindre soupçon !... C'est impossible ! Je m'alarme à tort !

Mais, en se disant c'est impossible, Cécile n'en était pas moins inquiète et agitée.

Les sujets de trouble ne lui manquaient pas, d'ailleurs. Elle avait écrit à son père, elle avait écrit à Beppo, qui devait la suivre, et n'avait entendu parler ni de l'un ni de l'autre Il y avait là quelque chose d'anormal qui la faisait souffrir. L'image de Mattéo, qu'elle avait entrevu au moment où elle quittait les bains, la poursuivait aussi.

— Il n'a pu voir mon père, puisque celui-ci est à Arona, mais, s'il a aperçu Beppo que s'est-il passé ?

Puis, elle sentait le regard de Bertrand rivé sur le sien et elle en éprouvait une souffrance inexprimable... tout tournait autour d'elle..... elle sentait qu'elle allait s'évanouir. Mme de Kéralain la vit pâlir.

— Cécile qu'avez-vous ?

— Rien, madame, la chaleur, un peu de fatigue, peut-être.

— Vous souffrez, mon enfant, venez avec moi.

Et Yvonne se levant de table s'approcha de Cécile qu'elle força à quitter sa chaise. Elle passa son bras autour de la taille de l'enfant et l'emmena dans sa chambre. Au moment où Bertrand entrait au salon avec la douairière, M. de Rocheplœuc arrivait pour passer la soirée avec sa fille, ce qui lui était assez habituel.

— Où est Yvonne ? demanda-t-il en rentrant.

— Yvonne, lui répondit Bertrand, est auprès de Mlle Cécile qui est un peu souffrante. A ce propos, monsieur, ne trouvez-vous pas que Mme de Kéralain est bien absorbé par cette nouvelle affection qui lui fait négliger les anciennes.

— Je suis tellement de votre avis que je venais avec l'intention d'en entretenir ma fille. Voici bientôt six semaines que cette personne est ici, je croyais qu'elle y resterait quinze jours... tout aux plus. C'est trop vraiment !

— D'autant plus que j'ai à parler sérieusement à votre chère Yvonne et que la présence de cette étrangère serait un obstable à mes projets.

(A suivre).

fermant sa frontière? Notre industrie et notre commerce *ne sont pas seuls en jeu*. L'accord commercial brisé, la convention littéraire disparaît et nous ne pourrons pas renouveler la convention de Berne, qui est la dernière garantie de notre propriété littéraire et artistique. Dans quelle situation la France se trouvera-t-elle? M. Jules Roche n'a eu garde, dans son discours si remarquable, d'omettre cette grave question.

« Avec nos livres et nos différentes œuvres d'art, on peut arrêter l'expansion de notre génie même qui rayonnait sur le monde. Que va devenir cet inestimable élément d'*influence* ? S'il en était ainsi, la journée paraîtrait trop mauvaise à tous les défenseurs clairvoyants de la grandeur nationale. »

— M. Andrieux a communiqué à l'*Agence Dalziel* la note suivante :

« M. Andrieux vous prie de rassurer ses amis et de transmettre ses remerciements aux nombreuses personnes qui lui ont fait parvenir l'expression de leurs sympathies, à l'occasion des bruits d'arrestation qui ont couru.

« M. Andrieux n'a été l'objet ni d'une arrestation, ni d'une perquisition. Il croit savoir que le gouvernement a renoncé, provisoirement du moins, à une mesure arbitraire, que rien d'ailleurs ne pourrait excuser. »

— Le procureur de la République et le préfet de police ont eu samedi soir une longue conférence à l'issue de laquelle le procureur de la République s'est rendu au ministère de la justice.

— On assure qu'un entretien a dû avoir lieu dimanche matin entre MM. Ribot et de Freycinet. On parle de la démission forcée de ce dernier, compromis lui aussi dans les affaires véreuses du Panama.

— Le Comité démocratique de Sartène a voté un ordre du jour témoignant de sa pleine confiance dans l'honorabilité de M. Emmanuel Arsène.

— La *Cocarde* publie le fac simile d'une lettre de M Nayrouse, ancien administrateur de la *République française*, et datée de juillet 1887, prétendant que le personnel politique du journal demandait 300,000 fr. au Crédit foncier pour faire voter le projet du Métropolitain.

Angleterre. — Une bombe de dynamite a fait explosion, la nuit de Noël, devant le cabinet de M. John Morley, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, qui se trouve actuellement à Dublin. Un agent de sûreté a été tué. Toutes les vitres des maisons avoisinantes ont été brisées.

Allemagne. — *L'empereur a décidé* que les corps d'armée, dont les manœuvres ont dû être contremandées à la suite du choléra, manœuvreront l'année prochaine.

— *La Commission cholérique de Hambourg* annonce qu'il a été constaté deux nouveaux cas de choléra, l'un dans la ville, suivi de décès, l'autre dans le faubourg de Hammelbrook.

Russie. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg, au *Standard*, que le ministère de la guerre a déjà pris des mesures pour renforcer toutes les garnisons de la frontière de l'ouest, dans le cas où les projets militaires allemands seraient adoptés.

Etats-Unis. — Sur le chemin de fer de Santa Fé, un train de voyageurs a été précipité d'un talus, haut d'une vingtaine de mètres. Un grand nombre de voyageurs ont été grièvement blessés. On dit que plusieurs sont déjà morts.

COURRIER LITTÉRAIRE

Au Foyer romand. *Etrennes littéraires pour 1893*. Un vol. in-16, orné de 34 vignettes dans le texte. Lausanne, F. Payot, libraire-éditeur. Prix : 3 fr. 50.

Chaque année, nous ouvrons les *Etrennes littéraires* avec un nouveau plaisir et une nouvelle appréhension.

Le premier sentiment, certes, est bien légitime. Tout volume du *Foyer romand* est comme un délicieux cadeau des fêtes de Noël. Nos meilleurs écrivains des cantons français, nos auteurs les plus populaires, nos poètes les mieux inspirés ont gracieusement décidé de mettre leurs talents au service d'une œuvre commune, d'une publication d'un caractère vraiment national et patriotique. Voici le tome septième de cette charmante collection due à la bonne harmonie qui règne entre une vingtaine de nos littérateurs de la Suisse. Comment ne pas bien accueillir le fruit de leurs travaux ? Les différents collaborateurs ont ambitionné le même but : intéresser, récréer, instruire le lecteur. Les articles, de valeur diverse, contribuent tous à produire ce résultat. D'ordinaire, il est vrai, on n'est pas *transporté*, en parcourant ce livre, dans des régions très élevées Nous restons bien sur terre, au milieu de la société telle que nous la connaissons, mais nous apprenons du moins à mieux voir autour de nous, à mieux comprendre le monde, à mieux saisir les petits et même les grands défauts de nos semblables, à mieux compatir aussi aux misères d'autrui. La poésie tantôt grave, tantôt légère, la prose bien marquée *du cachet de notre nationalité, renterment* également de belles pensées, des remarques originales, des conseils pratiques. Même le ton plaisant adopté dans certains chapitres se prête très bien à faire accepter de bon cœur des leçons dictées par l'expérience. Plusieurs, en lisant ces pages, devront se dire : « C'est pour moi qu'on a écrit cela, mais je me corrigerai. » D'autres ne chercheront là qu'une simple récréation, qu'une jouissance intellectuelle, mais ils seront du moins pleinement satisfaits, car ils auront passé quelques heures agréables en compagnie d'hommes distingués et d'esprits cultivés et observateurs. A ce point de vue, nous saluons chaque *année avec bonheur l'apparition d'un volume* de plus des *Etrennes littéraires*.

Mais il y a une ombre à tout tableau, un revers à toute médaille. Une fois de plus, notre crainte n'était que trop fondée. *Au Foyer romand* la place est trop petite pour les catholiques. Nous le constatons ici d'une double manière : d'abord, aucun article n'est signé par une plume catholique, à moins que de mystérieux pseudonymes nous cachent les vrais noms des publicistes. Cette lacune est regrettable dans une entreprise essentiellement littéraire et patriotique et nullement confessionnelle. Ces 300 pages n'offrent aucune ligne capable de froisser nos convictions religieuses : ce n'est point là une œuvre de polémique ; mais alors comment expliquer cette exclusion dont nous sommes l'objet et qui contient pour nous quelque chose d'humiliant ?

Le même phénomène apparaît dans sa triste réalité, si l'on étudie la remarquable *Chronique romande* que nous présente l'un des plus fins écrivains de notre pays, M. Philippe Godet. Cet examen si instructif du mouvement littéraire fait passer sous nos yeux les principaux auteurs et les principales publications de la Suisse française pendant l'année 1892. Dans le domaine des arts et des lettres, on admire la richesse de Neuchâtel, de Vaud et de Genève. Mais le Valais est éclipsé ! Nous ne pouvons que l'entrevoir à travers les beaux récits du *Génie* des *Alpes valaisannes*, dû au talent de Mario***, du Valais par le cœur, mais non par le berceau. Mais Fribourg n'est guère mieux privilégié ! M. Godet a bien cherché et il n'a trouvé que deux écrivains : l'auteur de la *Gruyère illustrée*, dont on ne peut dire que du bien, et l'auteur des *Légendes fribourgeoises*, dont je ne dirai ni bien ni mal.

Et c'est tout! Comment justifier une telle pénurie dans ces deux cantons? La Fortune capricieuse a-t-elle été envers eux avare des dons de l'intelligence ? Ou bien, pour emprunter un mot à Bérenger de Tour, l'esprit aurait-il cessé de souffler sur les bords du Rhône et sur les bords de la Sarine? Ou bien le peuple n'accepterait-il qu'avec indifférence les rares productions des hommes de lettres ? Ou bien les pouvoirs suprêmes oublieraient-ils d'étendre sur ceux ci le chaud manteau de leur protection ? Ou bien, enfin, les meilleurs talents seraient ils promptement usés par les luttes si souvent stériles de la politique? Poser de telles questions, ce n'est point les résoudre ! Nous laissons à d'autres le soin de donner la solution.

Quoi qu'il en soit, Fribourg, en particulier, peut aspirer à un niveau intellectuel plus élevé. Son Université lui en fait un devoir et lui en fournit les moyens. Assez de spécialistes, sans doute, s'adresseront aux savants, mais il convient aussi de composer des œuvres populaires, édifiantes *et récréatives. Les jeunes écrivains ne nous* manquent pas ; plusieurs ont prouvé, en collaborant à des revues périodiques, qu'ils possédaient la verve et l'originalité, le bon goût et une somme convenable de connaissances. Que faut-il leur souhaiter de plus ? D'être bien soutenus et bien dirigés par quiconque peut leur accorder ce double service.

En attendant que ce vœu soit réalisé, nous invitons nos lecteurs à réserver un bon accueil aux *Etrennes littéraires* pour 1893 et à s'efforcer d'obtenir désormais pour les catholiques une place plus large au *Foyer romand*

J. G.

FRIBOURG

Foire d'Estavayer. *(Corresp.)*. — Notre foire du 14 décembre, dite de Saint Nicolas, favorisée par un temps exceptionnellement beau pour la saison, a été une des plus importantes de l'année On comptait sur le champ de foire 300 bêtes à cornes, 200 porcs, 40 moutons et 25 chèvres.

Les bonnes vaches à lait, les génisses prêtes au veau, ainsi que le bétail de boucherie, trouvaient de nombreux amateurs et se vendaient à des prix relativement assez élevés Les vaches impropres à la reproduction et à la boucherie ne trouvaient par contre pas d'écoulement.

Les porcs de 8 à 10 semaines se vendaient de 30 à 35 fr. ; ceux de 3 à 4 mois de 50 à 60 fr. la paire. Les prix des porcs gras sont *les suivants : ceux destinés à l'exportation* sont achetés au prix de 94 à 96 cent. le kilog. et ceux qui sont abattus sur place se payent de 90 à 94 cent. le kilog.

Dans l'intérêt de nos éleveurs, nous devons signaler que deux des principaux connaisseurs et marchands de bétail de notre localité ont acheté aujourd'hui, avec une entente et un jugement qui a fait l'admiration de tout le monde, les plus belles génisses rouges et blanches âgées de 16 à 18 mois.

Ces beaux spécimens sont destinés à l'amélioration de notre race bovine dans dans la Broye.

COURRIER MÉDICAL

Les maladies des voies respiratoires

Il nous a paru intéressant, à ce moment de l'année où les maladies les plus répandues proviennent de l'appareil respiratoire, de faire une sorte de tableau diagnostique de ces diverses maladies, ce pour l'édification et l'instruction de nos lecteurs.

Les affections des voies respiratoires comprennent les maladies des fosses nasales qui sont : le coryza aigu et chronique, l'ozené et le polype. Tout le monde en connaît les effets.

Viennent ensuite les maladies du larynx : la laryngite aiguë, le croup, la laryngite herpétique, syphilitique, tuberculeuse, cette dernière plus connue sous le nom de phtisie laryngée, les spasmes de la glotte, la paralysie vocale, la coqueluche et la grippe.

Les divers phénomènes de ces maladies sont la suffocation et le sifflement, douleur au niveau du larynx, sensation d'un corps étranger, chatouillements de la gorge, l'oppression, la voix éteinte, les quintes de toux sèches, pénibles, fréquentes la nuit et suivies d'expectoration difficile, brisement et courbature.

Nous passons du larynx aux maladies des bronches qui se divisent en bronchites simples, capillaires et chroniques, puis la phtisie galopante et l'asthme.

Ici les symptômes sont plus graves et sont caractérisés par des toux sèches, pénibles et sifflantes, fièvre intense, râles aigus et humides, *expectorations prolongées*.

Viennent enfin les maladies des poumons et de la plèvre, comprenant pneumonie, pleurésie, congestion pulmonaire, phtisie tuberculeuse ou caséeuse se traduisant par des râles crépitants, sonorité de la poitrine, points de côté, sueurs nocturnes, oppression rapide, râles dans tout le poumon.

Les personnes qui éprouveraient un des symptômes désignés dans cette énumération doivent immédiatement sucer des Pastilles Géraudel, en procédant par inhalation, c'est-à-dire une fois la pastille un peu fondue et conservée dans la bouche, respirer doucement comme s'il s'agissait de sucer un morceau de sucre trempé dans l'eau de mélisse. De cette façon, les vapeurs et buées qui se dégagent de ces pastilles sont immédiatement et directement *envoyées aux bronches et aux poumons*, au lieu d'être précipitées dans l'estomac comme tous les médicaments solides ou liquides qu'il faut avaler. Si les Pastilles Géraudel sont curatives, elles sont encore plus préventives, et la prudence la plus élémentaire commande par ces temps froids de ne sortir et changer d'atmosphère qu'en ayant soin d'en sucer une. Tout être raisonnant se rend parfaitement compte de son action. Par le fait de la respiration même, l'air froid se trouve chassé par les vapeurs de goudron contenues dans les poumons ainsi protégés. Dr PASTOR.

On trouve les Pastilles Géraudel dans toutes les pharmacies au prix de 1 fr. 50 l'étui (port et droits en sus).

Dépôt à Fribourg : MM. *Thurler et Kœhler*.

SOUS LA PLUIE

Quand il pleut sur les traits d'une femme [fardée,
L'eau trace des sillons sur sa peau lézardée ;
Tandis que la blancheur que donne le Congo
Peut braver tous les temps, car elle est dans [la peau.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

La Conférence monétaire de Bruxelles a suspendu ses séances et décidé de se réunir à nouveau le 30 mai prochain.

A Paris, les arrestations de grands personnages qui ont trempé dans la scandaleuse affaire du Panama, ont provoqué une certaine agitation à la bourse : la rente française 3 % a reculé de 1.80.

Scandale aussi en Italie. Mais dans les monarchies on lave le linge sale en famille, ou on ne le lave pas du tout.

Ainsi, M. Colajanni a constaté qu'il manque à la Banque *romaine un fort stock de papier* destiné à la fabrication des billets de banque, que 9 millions de billets ont été émis abusivement, que la circulation dépasse de 25 millions la limite légale, que des comptes-courants débiteurs ont été ouverts sans autorisation pour 12 millions, que le gouverneur lui-même était débiteur pour un million et le Président du Conseil d'administration pour 3 millions, que les bilans sont faux, etc. On a dénoncé tout cela. Mais on a déclaré — M. Crispi lui-même — que voter une enquête sur ces faits ce serait antipatriotique Aussi, par 316 contre 27, l'enquête est rejetée et le silence doit se faire sur ces désordres financiers.

Voilà les exemples que nous donnent et l'Italie officielle et la France révolutionnaire.

La crainte du rejet à Paris de la convention *franco-suisse a nui* aux actions Jura-Simplon qui baissent de 3 francs. Pourtant il résulte, à fin novembre 1892, de l'ensemble des recettes et des dépenses de cette Compagnie, une mieux-value de 200,000 fr. sur la période correspondante de 1891.

Le Nord-Est, par contre, accuse une moins-value de 700,000 fr.

En général, les recettes des autres chemins de fer Central-Suisse, Union-Suisse, Gothard sont moins favorables qu'en 1891.

Le canton d'Appenzell (R. ext) dénonce le remboursement au 30 juin 1893 de son emprunt 4 % de 1,650,000 fr. Des offres de conversion seront faites plus tard.

Par décision du 9 courant, le Conseil d'administration de la Caisse hypothécaire du canton de Berne dénonce aussi le remboursement de toutes ses « cédules » et ne paiera plus à l'avenir que les taux suivants :

Le 3 ¼ % pour les sommes jusqu'à 2,000 fr.
Le 3 % pour les sommes de 2,000 à 10,000 fr.
Le 2 ½ % pour les sommes au-dessus de 10,000 francs.

A côté de ces taux, le 3 ½ des obligations

COURS HEBDOMADAIRE DES VALEURS

OBLIGATIONS	Intérêts %	17 décembre Offre	17 décembre Demande	24 décembre Offre	24 décembre Demande
Confédération 1889	3 ½	101.40	101 20	101.50	101.30
» 1890	3	94.20	93 80	94.20	93.80
Etat de Fribourg 1887	3 ½	98 50	98.—	98.30	98.—
» » 1892	3	92.—	90.—	92.—	90.—
» Vaud 1887	3 ½	98.—	97.	98.—	97.75
» Neuchâtel 1885	4	—	101.30	—	100.50
» Berne 1887	3 ½	98.70	98.50	98 90	98.50
» Valais 1876	5	114.—	112.—	—	—
» Lucerne 1889	3 ½	99.—	98 —	98.50	98.—
» Soleure 1888 et 1889	3 ½	97.20	96 50	98.—	96.50
Ville de Fribourg 1890 et 1892	4	101.50	101.—	101 50	101.—
» Bulle 1885	4	104.—	102.—	104.—	102.—
Ponts suspendus, coup. N° 2, 1855	0	—	95.—	—	95.—
» » » 3, 1855	0	—	72.—	—	72.—
» » » 4, 1855	0	—	42.—	—	42.—
Bulle-Romont 1866 (plus 27 coup. semest. de 15 f.)	6	—	40.—	—	40.—
Suisse-Occidentale 1878	4	101.80	101.70	101.90	101.60
Union financière fribourgeoise 1890	4 ¼	—	100.—	—	100.—
Caisse hypothécaire, cédules	4	100.—	100.25	100.—	100.12
Crédit foncier fribourgeois 1886	4	—	97.—	—	97.—
» » » 1890	4 ¼	—	100.—	—	100.—

ACTIONS	de fr.	Dern. divid. %				
Caisse hypothécaire fribourgeoise	500.—	5.2	—	600	605	600
Banque cantonale fribourgeoise	500.—	5	—	555	—	555
Crédit agric. et indust. à Estavayer	350.—	6	455	—	455	—
Crédit gruyérien, à Bulle	500.—	6	—	—	—	—
Crédit foncier fribourgeois à Bulle	500.—	4	—	410	—	410
Banque populaire de la Gruyère	200.—	6	270	265	270	265
» » Glâne	100.—	6	—	105	—	105
Union financière fribourgeoise	250.—	0	—	200	—	200
Filature de Fribourg	250.—	0	—	—	—	—
Engrais chimiques Fribourg et Renens	500.—	5	560	530	545	530
Jura-Simplon privil.	500.—	2.4	—	480	480	475
» ordin.	200.—	0	112	110	108	107
» bons de jouissance	50.—	0	13	10	11	10
Bulle-Romont	500.—	0	—	10	—	10
Société de navigat. Neuchâtel et Morat	250.—	0	—	5	—	5

LOTS	rembours.	minimum	Intérêts				
Etat de Fribourg, 1860	fr.	22.—	0	27.—	26.75	27.—	26.75
» Genève	»	100.—	3	104 50	104.25	104.75	104 50
Ville de Fribourg 1878	»	14.—	0	13.50	13.—	13.50	13.—
Communes fribourg., 3 % diff 1887	»	59.—	0	48.25	48.—	48.25	48.—

Le prix des obligations doit être compris par 100 fr. du capital nominal ; on ajoute l'intérêt couru. Pour les actions et les lots, on indique le prix par unité, capital et dividende ou intérêt courants compris.

de l'Etat de Fribourg, le 3 1/2 des Dépôts à 6 mois à la Caisse d'amortissement sont de beaux revenus. Qu'on se le dise !

P. S. — Le *Confédéré*, ou son collaborateur *Bastien*, s'efforce, avec assez d'habileté du reste, de défendre une thèse insoutenable. Comment peut-on, en effet, interdire à un particulier le droit de demander à acheter des titres qui sont dans le commerce ? Si ce particulier s'adresse à une banque, sera-t-*il interdit à celle-ci* d'en faire une demande par la voie de la presse là où il n'existe pas de bourse ? Si le prix offert paraît trop bas à quelque intéressé, eh bien ! libre à celui-ci de faire une offre plus élevée, qui neutralisera la première, et tout rentrera dans le jeu régulier de l'offre et de la demande.

Quand, de plus, les prix présentés sont raisonnables, que des marchés se font à ces cours sans aucune contrainte, il est ridicule de venir reprocher à un établissement d'utiliser le procédé moderne de l'annonce et de la réclame pour servir le public. Etes-vous donc des revenants du moyen âge pour craindre la publicité et ses conséquences ?

On voudrait nous *forcer à indiquer des cours* plus élevés, alors que nous n'en connaissons point ayant une contrepartie sérieuse. Si nous entrions dans cette voie, c'est alors qu'on pourrait nous reprocher de faire de la hausse factice.

Quant au reste, nous maintenons toutes nos *allégations, auxquelles notre contradicteur* n'a trouvé à opposer que des appréciations fantaisistes, sans aucune base mathématique. Cela ne tire pas à conséquence.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Berne, 26 décembre.

Au Palais fédéral, la décision de la Chambre française produit plutôt un soulagement.

Malheureusement, cette décision entraîne des conséquences politiques très étendues et très sérieuses.

On prévoit des incidents de frontière, des réclamations, etc.

On déplore que le gouvernement *français* ait défendu l'arrangement avecsi peu d'énergie.

La convention littéraire tombe, ainsi que la convention relative au pays de Gex ; seule, celle de la zone subsiste.

Dès demain, sera arrêtée la majoration du tarif général sur environ 200 articles, dont trois seront prohibitifs. Les vins paieront de 15 à 20 francs, au lieu de 3,50. Sur tous les autres produits du sol et de l'industrie, il y aura de grosoes majorations.

Berne, 26 décembre.

On est assez mécontent, au Palais fédéral, de l'attitude de M. Ribot. On espérait qu'il se montrerait plus énergique. Peut être aurait-il sauvé la situation en se prononçant comme il l'avait laissé croire ; mais il ne s'est guère préoccupé que de sauver son *portefeuille*.

Si le gouvernement français répondait, le 1er janvier, à l'application de notre tarif général prévu par l'Assemblée fédérale du 16 décembre, par l'application de son tarif maximum sur les produits suisses, le Conseil *fédéral se verrait forcé* d'appliquer des tarifs différentiels très sensibles. Il prendra demain une résolution définitive à ce sujet.

Genève, 26 décembre.

En vue des majorations qu'auront à payer les marchandises de provenance française, les principaux négociants de la place ont décidé de demander au Département fédéral des péages, de créer une division spéciale, à l'entrepôt de Cornavin.

A Genève, on envisage courageusement la rupture avec la France.

Enorme réduction des prix dans la liquidation de Noël

Nos rayons contiennent

des

Etrennes élégantes et pratiques pour Dames

et Messieurs

Echantillons franco.

8000 pièces d'étoffes pour vêtements, pure laine, double largeur, en liquidation.
6500 pièces d'étoffes pour vêtements, Milaine, double largeur, en liquidation.
800 coupons d'étoffes, suffisants pour une robe complète, très élégants, en liquidation.
5000 pièces Cretonnes, Indiennes, Zéphirs, Madapolams, imprimés, en liquidation.
2400 pièces Flanelles, Oxfords en laine et coton, Molletons et Piqués d'hiver.
475 pièces Peluche, Velours, Etoffes pour confection et garnitures.

PRIX EXCESSIVEMENT BAS

2500 pièces de Toiles de lin, écrues et blanchies, Nappes et Serviettes, Draps de lit.
écrues 75 cm. large, à 22 centimes le mètre
blanchies 75 cm. large, à 26 centimes le mètre
} jusqu'aux plus grandes largeurs. (1306)

Un lot d'environ 10,000 coupons d'étoffes pour vêtements de Dames, Messieurs et Garçons, 2 à 12 m. de long, à très bas prix. Envoi prompt d'échantillons.

OETTINGER et Cie, Centralhof, Zurich.

CHEVAUX

On cherche à acheter *de forts et grands chevaux de trait.* Adresser les offres par écrit sous H 1759F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* (2039)

MM. WECK & AEBY

achètent les actions de la Caisse hypothécaire fribourgeoise au cours de 605. 2040

Le Régénérateur des cheveux

FRITSCH

rend aux cheveux gris leur couleur primitive, est d'une *parfaite inocuité, remplace* toute autre teinture et ne coûte que *2 fr. 50* au lieu de 4 fr. et 8 fr. Exiger sur les flacons la signature **A. Fritsch.** Se trouve chez **Ch. Lapp,** droguerie, **Fribourg.** (151/70)

A LOUER

en ville, 2 jolies chambres meublées, exposées au soleil, à 15 fr. par mois, service compris. S'adresser sous D 1743 F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* (2026)

MM. WECK & AEBY, à Fribourg, offrent des obligations de 1000 francs 4 % de la **Banque hypothécaire suisse,** à **Soleure,** contre espèces ou cédules 4 % de la **Caisse hypothécaire fribourgeoise,** au cours de 100 1/2 pour %, soit une bonification de 5 francs par 1000 fr., plus intérêts courus. (1659/905)

HUITRES fines d'Arcachon, expéd. du parc, 100 pet. 72 moy. ou 60 gr. fo de port contre mand., 3 fr. 50, à Ch. DESPUJOLS, à Arcachon (France).

A vendre à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Almanach des Enfants de Marie	0 30 c,
Almanach populaire des Enfants	0.15 c.
Almanach des Missions	0.50 c.
Almanach illustré des familles	0.50 c.
Almanach pour tous	0.25 c.
Almanach de Jeanne d'Arc	0.30 c.
Almanach du Travailleur	0.30 c.
Almanach du Foyer	0.30 c.
Almanach Récréatif	0.25 c.
Almanach des Veilles d'hiver	0.25 c.
Almanach du Cultivateur et du Vigneron	0.25 c.

Pour CADEAUX

Le soussigné a l'honneur d'informer l'honorable public de la ville et de la campagne qu'il tient en magasin un grand assortiment d'articles de voyage, tels que : sacoches de fantaisie, étuis de chapeau, valises, malles, porte-manteaux, porte-monnaie, ceintures, sacoches en bandoulière pour dames et messieurs, *sacoches pour sommelières, en tous genres,* serviettes, enveloppes, bretelles, sacs *d'école pour garçons et fillettes,* à un prix modéré. Grand choix de harnais à l'anglaise, à la françaiss, harnais ordinaires, grelottières.

Jean HUBER, sellier-carrossier
Rue de Romont, N° 237
FRIBOURG

Grand osserrtiment de couvertures de *chevaux en tous genres à un prix très* modéré. (1955)

SANDOZ & BREITMEYER

CHAUX-DE-FONDS

Montres garanties, simples et compliquées

PRIX AVANTAGEUX (1957)
Prix courant à disposition

A l'occasion du Nouvel-An

on trouvera un grand choix de cartes de félicitations, cartes surprises, chez (2007)

Mme Vve PAGE
rue de Lausanne, 76, **Fribourg.**

Librairie RODY

VIENT DE PARAITRE : (2010)

Almanach de Gotha pour 1893

Annuaire généalogique, diplomatique et statistique

Dès maintenant jusqu'après le nouvel-an, de

VÉRITABLES LECKERLY de BALE

première qualité, à 70 cent. le paquet, chez (2025)

Mme SPINNLER, Brasserie, MORAT

Une demoiselle bien instruite pourrait disposer de quelques heures pour écritures et pour comptabilité.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (2032)

CHOCOLAT SUCHARD

ARTICLES DE FANTAISIE

pour fêtes de Noël & Nouvel-An

BONBONS AU CHOCOLAT

PRALINÉS — GIANDUJA — NOISETTES (1905)

Nous offrons des

Bouteilles noires en tous genres, de la contenance de *3 déci à 1 litre, selon la qualité et le genre,* de **10 à 15 fr.**

Bouteilles pour fermeture autom., selon grandeur, de **12 à 16 fr.**

Bouteilles avec fermeture, selon grandeur, de **17 à 21 fr.** le cent, pris à Bulach. Bouteilles mi-blanches et rouges : **augmentation de 2 fr. par cent.** Emballage franco retour.

De plus, nous recommandons aux prix les plus réduits des bonbonnes de la contenance de 1 à 60 litres, bouchons de liège, bondes plates et hautes, capsules d'étain, etc.

Catalogues illustrés gratis et franco (1869)

Vœgeli-Haab et Cie, Zurich.

Ve J. LATELTIN-ANTHONIOZ

88, rue de Lausanne, 88, FRIBOURG

Pour cadeaux utiles de Saint-Nicolas, Noël et Nouvel-An

Grand choix de robes, draps, jerseys, blouses, jupons, châles, pélerines, bachelliques, tabliers pour dames et enfants, douillettes, robes et manteaux de baptême, lingerie confectionnée, soit chemises, caleçons, camisoles, jupons festonnés en piqué molletonné.— Corsets.

Articles blancs : Toilerie, nappages, services à thé, linges de toilette, linges éponge, piqués secs et molletonnés, étaminés et canevas java, en bande et au mètre pour ouvrages. Flanelles et molletons, laine et coton, blanc et couleur. Rideaux et tapis en tous genres, étoffes d'ameublements, devants de porte et de lavabo, linoléums. (1919)

Lot de broderies et coupons de lainages et indiennes au grand rabais. — Spécialité de noirs. — *Envoi franco d'échantillons et à choix sur demande.— Se recommande.*

A l'occasion du Nouvel-An

CARTES DE VISITE LITHOGRAPHIÉES

à 3 francs 50 le 100

LITHOGRAPHIE J. JENDLY

135, rue des Alpes 135 FRIBOURG 135, rue des Alpes, 135

Véritable **Extrait de Viande** en rations à 15 centimes chez : **Eléonore Savoy.** (2018)